

CENTRE DE RESSOURCES POUR LES
GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

BROCHURE FORMATION



Qualiopi
processus certifié 
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2021

Pour répondre aux besoins réguliers des Groupements d'Employeurs (GE) en matière de professionnalisation, le CRGE propose, depuis 2003, des actions de formations à destination exclusive des différentes parties prenantes du GE et des porteurs de projets de GE.

ACTIVITÉ FORMATION

Le CRGE dispose d'un numéro de déclaration d'activité en tant que prestataire de formation ; les actions qu'il propose répondent aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail en ce sens qu'elles se définissent comme des parcours pédagogiques permettant d'atteindre un objectif professionnel et qu'elles peuvent être réalisées en tout ou partie à distance.

L'activité de formation du CRGE est certifiée « Qualiopi », depuis décembre 2020.

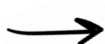


Cette certification atteste de la qualité des processus mis en œuvre par le CRGE et permet aux bénéficiaires d'accéder aux fonds mutualisés pour la prise en charge de leurs actions de formation.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Salariés du CRGE	→	Florène CHAUPARD : Chargée de développement / Formatrice « fonction employeur et gouvernance »
		Ludovic DESILES : Responsable de l'activité / Formateur « gestion économique et financière »
		Charlène MARTIN : Conseillère juridique / Formatrice « droit des associations et droit du travail »
		Lucy RAYÉ : Conseillère paye / Formatrice « gestion sociale »

Prestataires du CRGE



- Jean DALICHOUX :** Expert en Groupements d'Employeurs et fondateur du cabinet Asparagus spécialisé dans la mutualisation de l'emploi
- Laurène DESCHET :** Avocat au Barreau de Bordeaux (Cabinet Ellipse Avocats)
- Pierre FADEUILHE :** Maître de conférences et chercheur à l'Université de Toulouse
- Philippe JAUMEAU :** Economiste de formation et ancien directeur général d'OPCA, gérant de PHJ Conseil
- Arnaud PILLOIX :** Avocat au Barreau de Bordeaux (Cabinet Ellipse Avocats)

FORMATIONS INTER-GE

Elles sont organisées en cours d'année par le CRGE selon une programmation trimestrielle. Elles réunissent des responsables et gestionnaires de plusieurs GE. Ces formations collectives peuvent avoir lieu en présentiel ou se tenir sous la forme de webformation.

FORMATIONS INTRA-GE

Le CRGE peut intervenir, sur demande, au sein d'un GE pour former l'équipe de dirigeants (bénévoles et directeurs), les gestionnaires et les représentants du CSE à une ou plusieurs thématiques. Les programmes peuvent être adaptés aux particularités du GE et tenir compte de ses modalités de fonctionnement (notamment, statut juridique et fiscal ou convention collective appliquée). Ces formations peuvent avoir lieu en présentiel ou se tenir sous la forme de webformation.



**Pour obtenir un devis ou pour toute autre demande,
contactez le CRGE**



Contact pédagogique

Ludovic DESILES
ldesiles@crge.com

Contact administratif

Céline GUIGNARD
cguignard@crge.com



SOMMAIRE

PARCOURS GÉNÉRALISTE

Les fondamentaux de la gestion d'un GE..... 5

DIALOGUE SOCIAL

Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE dans un GE
de moins de 50 salariés..... 9

Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE dans un GE
de plus de 50 salariés..... 12

GESTION FINANCIÈRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Maîtriser les bases de la comptabilité et de l'analyse financière dans un GE..... 16

Construire sa politique de prix en toute sécurité dans un GE..... 20

Les fondamentaux de la gestion d'un Groupement d'Employeurs

Contexte

La gestion d'un Groupement d'Employeurs est soumise à des règles spécifiques en matière de droit du travail et de relations sociales. Ce cycle de formation a pour but d'acquérir les fondamentaux permettant d'assurer une gestion saine d'un Groupement d'Employeurs d'un point de vue juridique et réglementaire tout en adoptant une dimension économique viable.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

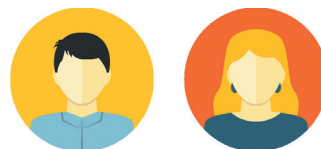
Etre capable de :

- Mettre à disposition des salariés en toute sécurité
- Assurer la rentabilité du GE
- Rédiger un contrat de travail
- Comprendre un bulletin de paie

- ➔ Pour assurer une gestion saine d'un Groupement d'Employeurs d'un point de vue juridique et réglementaire
- ➔ Pour adopter une dimension économique viable



Public visé



- Personne en charge de la coordination/direction d'un Groupement d'Employeurs
- Salariés ou bénévoles de GE intervenant dans la gestion de la structure



Jour 1 - Les bases juridiques d'un Groupement d'Employeurs

A. Mise en contexte

- Principes généraux de la mise à disposition ; distinctions des différents modèles de GE (monosectoriels, multisectoriels, mixtes) ; comparaison avec les autres dispositifs de prêt de main d'œuvre

B. La qualification juridique d'un Groupement d'Employeurs

- L'objet d'un GE
- La qualité d'adhérent
- La forme juridique
- La responsabilité solidaire de adhérents
- Le régime fiscal
- La convention collective

C. Le fonctionnement d'un GE et les documents régissant son fonctionnement

- Etude des statuts du GE
- Explication concernant la convention de mise à disposition
- Analyse du contenu des règlements intérieurs (associatif et salarié) du GE

Jour 2 - La gestion économique et financière d'un Groupement d'Employeurs

A. Eléments-clés de compréhension des états financiers

- Principales règles comptables d'une association
- Présentation des différents postes du bilan
- Présentation des différents postes du compte de résultat

B. Spécificités de la gestion d'un Groupement d'Employeurs

- Fiscalité et principe de non-lucrativité
- Seuil de rentabilité et politique de prix
- Traitement comptable et fiscal des notions de « provisions pour risques » et « marge raisonnable »

C. Focus sur des outils de gestion

- Le calcul du taux de refacturation
- Le budget prévisionnel
- Le plan de trésorerie

Jour 3 - La gestion sociale d'un Groupement d'Employeurs

A. La conclusion d'un contrat de travail dans un Groupement d'Employeurs

- Le type de contrat de travail
- Les clauses spécifiques à la mise à disposition du personnel
- Le principe de l'égalité de traitement en matière salariale et le calcul de la rémunération

B. La durée du travail

- L'appréciation du temps de travail
- La mise en place de la mensualisation et les autres dispositifs existants (modulation supérieure à la semaine, forfait jours...)
- Les règles régissant les heures supplémentaires pour un salarié en temps complet
- Les règles régissant les heures complémentaires pour un salarié en temps partiel

C. La gestion des absences

- Le principe général et le mode de calcul à mettre en place
- La gestion des absences maladies
- Les autres exemples d'absences (accident du travail, maternité, paternité)
- La gestion des congés payés

D. La gestion des avantages en nature et des frais professionnels

- Les avantages en nature
- Les frais professionnels

Formateurs

Jour 1

Charlène MARTIN

Conseillère juridique - CRGE

Formatrice en droit des associations et droit du travail

Jour 2

Ludovic DESILES

Responsable de l'action régionale - CRGE

Formateur en gestion économique et financière

Jour 3

Lucy RAYE

Conseillère paye - CRGE

Formatrice en gestion sociale

Moyens pédagogiques et techniques

Formation combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques

- Analyse de documents
- Cas concrets
- Exercices

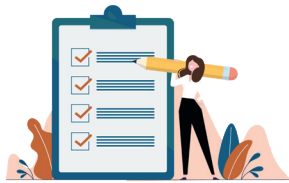
Suivi et évaluations



Validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances du stagiaire par le formateur tout au long de la formation



Evaluation des connaissances à chaud par un quizz



Questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation

Coût pédagogique

Intra-GE

1 200 € nets / jour

Inter-GE

600 € nets / jour

Contact pédagogique

Ludovic DESILES
ldesiles@crge.com

Contact administratif

Céline GUIGNARD
cguignard@crge.com

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.



Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE dans un GE de moins de 50 salariés

Contexte

La fusion des instances représentatives du personnel positionne le comité social et économique comme un partenaire incontournable de la politique sociale de toute entreprise. Élu(e)s au CSE d'un Groupement d'Employeurs de moins de 50 salariés, votre rôle est primordial pour instaurer et préserver un dialogue social constructif. Ces missions nécessitent des compétences affirmées tant sur le plan technique que relationnel, pour faire du CSE une institution de dialogue, de concertation et de proposition.

Le CRGE vous propose donc une formation individuelle dédiée aux missions du CSE et à ses règles de fonctionnement dans un GE de moins de 50 salariés, sur 1 journée.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

- ➔ Instaurer et préserver un dialogue social constructif par :
 - La compréhension et la maîtrise de l'organisation et du fonctionnement du CSE pour exercer efficacement son mandat ;
 - L'appréhension et la mise en œuvre des attributions des élus du CSE ;
 - La connaissance et l'utilisation des différents moyens mis à disposition des élus pour exercer leurs missions.



Dates : A la demande

Durée : 1 journée de 7h de formation

Lieu : A distance

Public visé



Représentants élus du CSE dans les Groupements d'Employeurs de moins de 50 salariés

Fonctionnement du CSE

- Les principales caractéristiques de la représentation du personnel dans un Groupement d'Employeurs
- Rôles des membres du CSE, du secrétaire du CSE et du trésorier du CSE
- Moyens et réunions du CSE, règlement intérieur, local, affichage, nouvelles technologies etc.
- La responsabilité civile ou pénale du CSE et de ses membres
- Le statut protecteur des membres du CSE
- Utilisation des heures de délégations
- Obligation de secret et discrétion des membres du CSE
- Les actions en justice du CSE et le délit d'entrave
- Le travail collaboratif et la co-construction seront privilégiés

Attribution du CSE

- Elaboration de l'ordre du jour
- Réclamations individuelles ou collectives relatives aux salariés
- Liens avec l'employeur ou le CSE des entreprises utilisatrices
- Principe général de sécurité Le lien avec l'employeur ou le CSE des entreprises utilisatrices
- Attributions spécifiques en santé, sécurité et conditions de travail

Formateur

Maître de Conférences à l'Université de Toulouse et chercheur à l'IRDEIC (Université de Toulouse I), Pierre FADEUILHE s'est spécialisé, depuis de nombreuses années, dans les aspects juridiques des Groupements d'Employeurs, et intervient au sein du CRGE comme expert juridique associé.

Pierre FADEUILHE

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel synchrone sur plateforme de visioconférence combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques : exercices, cas concrets, analyse de documents, etc.

Une large part sera laissée au partage d'expérience et à l'échange de pratiques.

Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz écrit autocorrigé à la fin de chaque module



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences ou encore par le FNE-Formation, sous réserve des dispositions propres à ces dispositifs.

Coût pédagogique



1 200 € nets
par GE

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Vous souhaitez programmer cette formation dans votre GE ?

Contact pédagogique

Ludovic DESILES, responsable de la relation adhérents

ldesiles@crge.com

Contact administratif

Céline GUIGNARD, assistante ressources humaines

cguignard@crge.com

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.



Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE dans un GE de plus de 50 salariés

Contexte

La fusion des instances représentatives du personnel positionne le comité social et économique comme un partenaire incontournable de la politique sociale de toute entreprise. Élu(e)s au CSE d'un Groupement d'Employeurs de plus de 50 salariés, votre rôle est primordial pour instaurer et préserver un dialogue social constructif. Ces missions nécessitent des compétences affirmées tant sur le plan technique que relationnel, pour faire du CSE une institution de dialogue, de concertation et de proposition.

Le CRGE vous propose donc une formation individuelle dédiée aux missions du CSE et à ses règles de fonctionnement dans un GE de plus de 50 salariés, sur 2 jours.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

- Instaurer et préserver un dialogue social constructif par :
 - La compréhension et la maîtrise de l'organisation et du fonctionnement du CSE pour exercer efficacement son mandat ;
 - L'appréhension et la mise en œuvre des attributions des élus du CSE ;
 - La connaissance et l'utilisation des différents moyens mis à disposition des élus pour exercer leurs missions.

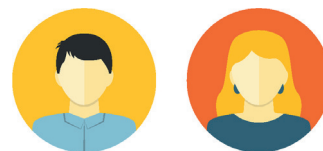


Dates : A la demande

Durée : 2 journées de 7h de formation, soit 14h au total

Lieu : A distance

Public visé



Représentants élus du CSE dans les Groupements d'Employeurs de plus de 50 salariés

Fonctionnement du CSE

- Les principales caractéristiques de la représentation du personnel dans un Groupement d'Employeurs
- Composition
- Connaître l'effectif de référence, le nombre de représentants et le mandat des membres
- Rôles des membres du CSE, du secrétaire du CSE et du trésorier du CSE
- Moyens et réunions du CSE, règlement intérieur, local, affichage, nouvelles technologies etc.
- Elaboration de l'ordre du jour
- La responsabilité civile ou pénale du CSE et de ses membres

Statut des membres du CSE

- Statut protecteur des membres du CSE
- Utilisation des heures de délégations
- Obligation de secret et discrétion des membres du CSE
- Cumul des mandats
- Actions en justice du CSE et le délit d'entrave

Attributions économiques du CSE

- Informations obligatoires
- Consultations obligatoires
- Moyens d'action
- Expertises
- Réclamations individuelles ou collectives relatives aux salariés

Attributions du CSE en matière de santé et de sécurité au travail

- Liens avec l'employeur ou le CSE des entreprises utilisatrices
- Principe général de sécurité
- Attributions spécifiques en santé, sécurité et conditions de travail

Attributions sociales et culturelles du CSE

- Monopole de gestion du comité social et économique en matière d'activités sociales et culturelles
- Risques juridiques liés à la gestion des ASC par le CSE
- Différentes manières de concevoir une politique sociale
- Conditions d'octroi des aides et autres avantages aux salariés
- Niveaux de tolérances accordés par les Urssaf

Formateur

Maître de Conférences à l'Université de Toulouse et chercheur à l'IRDEIC (Université de Toulouse I), Pierre FADEUILHE s'est spécialisé, depuis de nombreuses années, dans les aspects juridiques des Groupements d'Employeurs, et intervient au sein du CRGE comme expert juridique associé.

Pierre FADEUILHE

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel synchrone sur plateforme de visioconférence combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques : exercices, cas concrets, analyse de documents, etc.

Une large part sera laissée au partage d'expérience et à l'échange de pratiques.

Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz écrit autocorrigé à la fin de chaque module



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences ou encore par le FNE-Formation, sous réserve des dispositions propres à ces dispositifs.

Coût pédagogique

2 400 € nets
par GE

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Vous souhaitez programmer cette formation dans votre GE ?

Contact pédagogique

Ludovic DESILES, responsable de la relation adhérents

ldesiles@crge.com

Contact administratif

Céline GUIGNARD, assistante ressources humaines

cguignard@crge.com

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.



Maîtriser les bases de la comptabilité et de l'analyse financière dans un GE

Contexte

La maîtrise des éléments comptables fait partie des impératifs permettant à la fois une gestion saine d'un Groupement d'Employeurs mais également l'optimisation de son modèle économique. En effet, véritable reflet de l'activité, le pilotage financier est indispensable afin d'envisager le développement économique d'un GE et d'en assurer la pérennité. C'est pourquoi le CRGE vous propose une formation dédiée aux bases de la comptabilité et à l'analyse financière avec une vocation opérationnelle et une approche concrète ciblée sur les problématiques spécifiques des GE.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

- ➔ Maîtriser les bases de la comptabilité et de l'analyse financière d'un Groupement d'Employeurs afin de pouvoir intégrer avec pertinence les données financières dans sa fonction d'encadrant ou d'administrateur.

Pré-requis

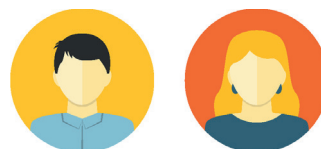
Connaître les grands principes de fonctionnement d'un Groupement d'Employeurs.

Dates : 10, 17 et 28/05 2021
de 14h à 17h30

Durée : 3 demi-journées de 3h30 de formation, soit 10h30 au total

Lieu : A distance

Public visé



- Encadrants de Groupements d'Employeurs non spécialistes de la gestion et de la finance
- Administrateurs de Groupements d'Employeurs non spécialistes de la gestion et de la finance



Les bases de la comptabilité

- Le système d'information comptable
- Les principes comptables
- Expert-comptable et commissaire aux comptes

L'organisation comptable

- Le plan comptable
- Les documents de synthèse :
 - Le bilan
 - Le compte de résultat
 - L'annexe
- Le processus comptable, les pièces, le contrôle

La comptabilisation

- La comptabilité en partie double
- L'enchaînement des opérations
- La construction des états de synthèse
- Les écritures de clôture

Les mécanismes particuliers

- La TVA
- Les subventions
- Les immobilisations et l'amortissement
- Les provisions
- Les transferts de charges

L'analyse des documents de synthèse

- Analyse statique : soldes intermédiaires de gestion
- Analyse dynamique et croisée du bilan et du compte de résultat

Exercices et cas pratiques appliqués aux GE

- Enregistrement d'écritures courantes
- Enregistrement de mécanismes particuliers
- Construction du compte de résultat et du bilan
- Analyse des grands postes du compte de résultat et du bilan d'un GE
- Décoder un modèle économique à partir des états de synthèse

Le travail collaboratif et la co-construction seront privilégiés.

Formateur

Economiste de formation et ancien directeur général d'OPCA, Philippe JAUMEAU a créé PHJ Conseil en 2013. Formateur généraliste, il possède une bonne connaissance des Groupements d'Employeurs et de leurs spécificités.

Philippe JAUMEAU

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel synchrone sur plateforme de visioconférence combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques : exercices, cas concrets, analyse de documents, etc.

Une large part sera laissée au partage d'expérience et à l'échange de pratiques.

Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz écrit autocorrigé à la fin de chaque module



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences ou encore par le FNE-Formation, sous réserve des dispositions propres à ces dispositifs.

Coût pédagogique



900 € nets
par stagiaire

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.



Construire sa politique de prix en toute sécurité dans un GE

Contexte

La maîtrise des bases juridiques, financières, marketing et commerciales apparaissent indispensables pour optimiser la politique de prix d'un Groupement d'Employeurs. En effet, le prix des prestations délivrées par le GE se doit de respecter des obligations qui s'imposent à lui. Le CRGE vous propose donc une formation collective de 7 heures afin de construire la politique de prix de vos prestations en toute sécurité.

Public visé



Dirigeants salariés ou administrateurs en responsabilité de la politique de prix d'un Groupement d'Employeurs.

Objectifs pédagogiques et compétences visées

→ Maîtriser les bases juridiques, financières, marketing et commerciales pour optimiser le prix des prestations délivrées par le GE dans le respect des obligations qui s'imposent à lui.

Pré-requis

Connaître les principes de fonctionnement d'un Groupement d'Employeurs et les bases de la comptabilité.



Les prestations de service du Groupement d'Employeurs

- Finalité et cadrage légal
- Politique d'offre : mise à disposition et autres prestations

La construction du coût de revient

- Analyse comptable et comptabilité analytique
- Charges fixes et charges variables
- Charges directes et charges indirectes
- Salaire et charges sociales
- Frais de mission
- Coût complet et coût marginal

Les limites et les risques de la politique de prix

- Fiscalité des GE
- Le traitement des subventions et des primes à l'emploi
- Gestion des excédents

La politique de prix

- La valeur vue par le client
- Le marché et la concurrence
- Prix fixe, variable, différencié...
- La décision politique
- La communication de commercialisation

Exercices et cas pratiques appliqués aux GE

- Analyse des grands postes du compte de résultat et du bilan d'un GE
- Identification des charges par nature
- Analyse des coûts salariaux
- Outil de simulation
- Construction d'argumentaires de commercialisation

Le travail collaboratif et la co-construction seront privilégiés.

Formateur

Economiste de formation et ancien directeur général d'OPCA, Philippe JAUMEAU a créé PHJ Conseil en 2013. Formateur généraliste, il possède une bonne connaissance des Groupements d'Employeurs et de leurs spécificités.

Philippe JAUMEAU

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel synchrone sur plateforme de visioconférence combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques : exercices, cas concrets, analyse de documents, etc.

Une large part sera laissée au partage d'expérience et à l'échange de pratiques.

Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz écrit autocorrigé à la fin de chaque module



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences ou encore par le FNE-Formation, sous réserve des dispositions propres à ces dispositifs.

Coût pédagogique



600 € nets
par stagiaire

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.

